

Formations avec participation financière des collectivités territoriales

En application de :

- La délibération n°2014/174 du 5 novembre 2014 sur l'évolution des activités du CNFPT soumises à participation financière, complétée par la délibération n°2015-104 du 25 juin 2015 ;
- La décision 2019/DEC/007 fixant le niveau de participation financière des employeurs pour certaines formations et interventions du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.
- La délibération n° 2022-118 du 29 juin 2022 portant adoption d'un plan d'action pour garantir un service public de formation de la police municipale réactif et pérenne et la délibération n°2023/050 du CA du 28 juin 2023 pour le prolongement de ce plan d'action.

Mars 2023 : actualisation avec l'évolution réglementaire instituant le Comité Social Technique (fusion du comité technique et du CHSCT).

Janvier 2024 : actualisation avec la nouvelle tarification Police Municipale.

VENTES À LA PLACE ¹

Relatives aux actions de formation payantes

Intitulé de la formation	Tarification régionale	
	Formation Inter	Formation intra
Remise à niveau préalable à une préparation aux concours et examens de catégorie C	Sur le produit de la cotisation pour les 20 premiers jours puis 50 € / jour	
Remise à niveau préalable à une préparation aux concours et examens de catégorie B ou A	Sur le produit de la cotisation pour les 10 premiers jours puis 50 € / jour	
Accompagnement individuel	100 € par heure	

Relatives aux actions de formation au bénéfice de personnes ne relevant pas de la compétence du CNFPT (*hors « contrats aidés »*)

Agents des autres fonctions publiques, magistrats, agents parlementaires, militaires - Personnel relevant du droit privé (EPIC, association, SEM) - Elus - Pompiers volontaires - Apprentis	
Préparation aux concours	80 €
Formation continue	150 € ² ou tarif du domaine

Relatives aux actions de formation au bénéfice de personnes employées en « contrats aidés » [hormis les emplois d'avenir et PEC (CUI-CAE)]

Contrats aidés de droit privé	
Préparation aux concours	60 €
Formation continue	60 €

Les emplois d'avenir et les PEC (CUI-CAE) sont des contrats aidés, mais dont les bénéficiaires ont accès aux formations du CNFPT dans les mêmes conditions que les agents publics territoriaux.

¹ Les tarifs s'entendent par stagiaire et par jour

² Frais de restauration compris si journée complète de formation

Relatives aux formations réglementaires en hygiène, sécurité et santé au travail - Formation des agents territoriaux membres du Comité Social Technique (CST)

Intitulé de la formation	Tarifification par agent
Formation des membres des formations spécialisées (FSSSCT) et des comités sociaux territoriaux (CST) en l'absence de FSSSCT - 1 ^{er} mandat, module complet (5 jours) (code SXS0H)	300 €
Formation des membres des formations spécialisées (FSSSCT) et des comités sociaux territoriaux (CST) en l'absence de FSSSCT – 1 ^{er} mandat, module « fondamentaux » (3 jours) (code SXSFH)	180 €
Formation des membres des CST ne siégeant pas en FSSSCT - 3 jours (code SXS1M)	180 €
Formation des membres des CST ayant un mandat renouvelé - 3 jours (code SXS25)	180 €
Les risques psychosociaux, le rôle et l'action des membres des Formations Spécialisées (FSC) ou des Comités sociaux territoriaux (CST) – 2 jours (code SXS3M)	Financé sur la cotisation
Le CNFPT ne prend pas en charge les frais de transport ni d'hébergement.	

► Tarif groupe, voir paragraphe « Tarif de groupe »

Relatives aux formations Police municipale (2024 : instauration d'une redevance)

Formation continue obligatoire Agents, encadrants, chefs de service de PM	
Montant de la redevance	150 € ²

Formations préalables à l'armement ²			
Module juridique	Financé sur la cotisation		
Modules techniques	La redevance de base est de 75 € (frais de gestion, pilotage et mise en œuvre du dispositif). Son montant varie ensuite en fonction de la prise en charge des frais liés aux équipements et intervenants (équipements mis à disposition par le CNFPT ou par la collectivité - modalité de recrutement de l'intervenant).		
Pilotage & organisation ✔ 75 €	Dojo & stand de tir mis à disposition ✔ 40 €	Recrutement de l'intervenant ✔ 60 €	Montant redevance
CNFPT	CNFPT	CNFPT	175 €
		COLLECTIVITE	115 €
	COLLECTIVITE	CNFPT	135 €
		COLLECTIVITE	75 €

Séances d'entraînement au maniement des armes (2 séances de 3 heures / an / agent)			
La redevance de base est de 75 € (frais de gestion, pilotage et mise en œuvre du dispositif). Son montant varie ensuite en fonction de la prise en charge des frais liés aux équipements et intervenants (équipements mis à disposition par le CNFPT ou par la collectivité - modalité de recrutement de l'intervenant).			
Pilotage & organisation ✔ 75 €	Dojo & stand de tir mis à disposition ✔ 40 €	Recrutement de l'intervenant ✔ 30 €	Montant redevance
CNFPT	CNFPT	CNFPT	145 €
		COLLECTIVITE	115 €
	COLLECTIVITE	CNFPT	105 €
		COLLECTIVITE	75 €

TARIF DE GROUPE POUR LES FORMATIONS ET INTERVENTIONS EN « INTRA » HORS PROGRAMME ³

Intitulé de l'intervention	Tarifification régionale
Formation « Intra » hors programme niveau 1	400 € par jour et par groupe
Formation « Intra » hors programme niveau 2	600 € par jour et par groupe
Formation « Intra » hors programme niveau 3	800 € par jour et par groupe
Formation « Intra » hors programme niveau 4	1 000 € par jour et par groupe
Formation « Intra » hors programme niveau 5	1 200 € par jour et par groupe

Accompagnement	250 € par ½ journée d'ingénierie
Accompagnement de haute expertise	400 € par ½ journée d'ingénierie
Accompagnement de très haute expertise	600 € par ½ journée d'ingénierie

³ Ces actions nécessitent un travail de création de toutes pièces (notamment la rédaction d'un cahier des charges) et totalement inédit ou totalement nouveau, sans aucun lien avec des actions déjà conçues dans l'ensemble de l'établissement. S'ajoutent le cas échéant à la participation financière, une participation pour l'appui à la conception et à la mise en œuvre de projets en lien avec la formation (ou d'accompagnement de projets).

TARIF DE GROUPE POUR LES FORMATIONS REGLEMENTAIRES EN HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

Intitulé de la formation	Tarification (Intra)
Formation des membres des formations spécialisées (FSSSCT) et des comités sociaux territoriaux (CST) en l'absence de FSSSCT - 1 ^{er} mandat, module complet (5 jours) (code SXS0H)	3000 €
Formation des membres des formations spécialisées (FSSSCT) et des comités sociaux territoriaux (CST) en l'absence de FSSSCT – 1 ^{er} mandat, module « fondamentaux » (3 jours) (code SXSFH)	2500 €
Formation des membres des CST ne siégeant pas en FSSSCT - 3 jours (code SXS1M)	2500 €
Formation des membres des CST ayant un mandat renouvelé - 3 jours (code SXS25)	2500 €
Les risques psychosociaux, le rôle et l'action des membres des Formations Spécialisées (FSC) ou des Comités sociaux territoriaux (CST) – 2 jours (code SXS3M)	Pris sur la cotisation

Ces tarifs s'appliquent pour le groupe, quel que soit le nombre de stagiaires présents.